

Au bord des étangs

Poissons de repeuplement L'État veut changer la TVA

Les fédérations de pêche et les pisciculteurs sont mécontents. En effet, alors que jusqu'ici la vente de poissons destinée à un espace de pêche était soumise à une TVA à 5,5 %, les services fiscaux considèrent que, dorénavant, la TVA de tous les poissons destinés au repeuplement serait au taux normal de 20 %. Cette nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans le milieu de la pêche qui, par l'intermédiaire d'un député de l'Ain, a posé clairement la question au Gouvernement... en espérant que celui-ci veuille bien répondre, car la dernière question sur la TVA dans les parcours de pêche à la truite datant du 19 octobre 2021 est toujours sans réponse !



BIOPHOTO

Cormorans Tirs interdits sur les eaux libres

Alors que les associations environnementalistes avaient gagné auprès des tribunaux administratifs contre les arrêtés préfectoraux autorisant les tirs de cormorans sur les eaux libres, le ministère de la Transition écologique a tranché en ne délivrant plus de quotas de tirs de ces oiseaux sur les eaux libres. Comme si les cormorans ne volaient pas des rivières et fleuves aux étangs de pisciculture. Le grand cormoran noir chinois (*Phalacrocorax carbo sinensis*) a encore de beaux jours devant lui sous la protection de l'État français !

JEAN NOGRADY / NATURIMAGES POUR LCF



Élever de la crevette exotique dans le Gers? Un défi relevé pour Géraud.

Géraud, un pionnier dans la crevette tropicale

Notre crevetticulteur a développé un élevage vertueux qui est une belle alternative aux importations de crevettes industrielles.

Par Yannick Jouan

Vétérimaire de formation, Géraud Laval s'est mis en disponibilité de la fonction publique en 2016 pour créer un élevage de crevettes tropicales (*Macrobrachium rosenbergii*), une première en Europe. Après un parcours du combattant auprès de l'Administration pour élever une espèce exotique dans le Gers, il a pu s'installer sur trois étangs de 50 ares chacun en circuit totalement fermé, en application du règlement européen 708-2007 modifié.

Les étangs sont alimentés par la pluie ou par pompage, mais toute l'eau de vidange recircule pour remplir le bassin précédemment vidé. La production se fait sur quatre mois après un prégrossissement en serre. La densité est de 3 à 4 individus au mètre carré sans nourrissage mais avec une fertilisation organique à base de végétaux. Il

produit ainsi environ 600 kg de crevettes de 20 à 25 g à l'hectare pendant l'été, avec l'objectif d'atteindre la tonne. Cette espèce dépérit dès que l'eau est à moins de 13 °C, il n'y a donc pas de risque de survie dans l'environnement. L'hiver, il utilise les plans d'eau pour engraisser des truites, également sans flux d'eau extérieur, avec un peuplement de 2000 sujets à l'hectare. Les fèces des truites fertilisent le fond des étangs pour la production de crevettes la saison suivante.

Il a ainsi développé un cercle vertueux sans rejet dans l'environnement. Il compte bien faire essayer son savoir-faire dans le reste du pays afin que les « gambas d'ici » soient une véritable alternative aux importations de crevettes industrielles qui détruisent la mangrove dans les pays où elles sont souvent élevées à grand renfort d'antibiotiques. ■